

défi, constitué par les conséquences d'un faible taux de natalité et d'une perte nette migratoire.

Des mesures récentes, telles le projet de loi 142 au Québec (Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux) qui garantit des services sociaux et de santé en anglais, et le projet de loi 8 en Ontario (Loi assurant la prestation de services en français par le gouvernement de l'Ontario) qui prévoit des services gouvernementaux en français, sont des exemples du rôle constructif que chaque province peut jouer pour promouvoir sa communauté minoritaire de langue officielle.

Il est donc inacceptable que les Premiers ministres ne soient pas allés plus loin que d'engager leur législature, en tenant compte des contraintes de leurs pouvoirs respectifs, à conserver la dualité canadienne. L'incident récemment survenu en Alberta, où le député provincial Léo Piquette s'est vu refuser la permission de poser une question en français à l'Assemblée Nationale de cette province, montre bien comment certaines provinces ne réussissent pas à respecter leurs responsabilités nationales. Si la dualité linguistique du Canada doit demeurer une facette essentielle de notre pays, nos gouvernements doivent s'engager à jouer un rôle actif pour promouvoir les communautés minoritaires de langues officielles où qu'elles soient au Canada.